



COMMUNE DE PANISSIERES **PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 30 janvier 2017 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 26/01/2017.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, DUCREUX Anne, GONZALEZ Éric, DUSSUD Grégory, ROCHE Robert, DENIS Catherine, DI QUINZIO Carole, GRANJON Marc, FAYE Sylvie, BEFORT Jean-Marc, PRAILE Anne, BOISSONNET Annick, BONNASSIEUX Bernard, GUILLAUMOND Monique, SERRAILLE Loïc, BERTALOTTO Frédérique, JACQUEMOT Estelle, ALLAIX Gilles, MERLE Jean-Michel, BONNET Philippe.

Absents excusés : MIOCHE Laurent (procuration à GUILLAUMOND Monique), DUCHENE Colette.

Secrétaire de Séance : SERRAILLE Loïc

MPG/ 01 2017

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

Le Procès-verbal de la réunion du 12/12/2016 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Validation d'un devis auprès de l'entreprise Gourbière pour des travaux sur le réseau d'eaux usées de la commune (Budget assainissement – 32 842,35€ HT)

1-Convention relative à la Prestation de service ordinaire avec la Caisse d'Allocations familiales de la Loire

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le renouvellement de la convention relative à la Prestation de service ordinaire avec la Caisse d'Allocations familiales (CAF) de la Loire. La convention de financement est arrivée à expiration le 31 décembre 2016.

La CAF de la Loire propose de renouveler sa participation aux frais de fonctionnement liés aux activités des temps périscolaires, aux activités des nouvelles activités périscolaires et du Centre de Loisirs municipal. Elle soumet à l'approbation du Conseil une nouvelle convention d'objectifs et de financement fixant les modalités d'attribution de ce financement pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- à signer la convention pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018
- Encaisser les recettes afférentes (article 7478 du Budget communal)

Délibération adoptée

- *Votants* : 22
- *Exprimés* : 22
- *Pour* : 22

2- Tarifs des prestations du Centre de Loisirs municipal

Pour répondre aux attentes des familles fréquentant le Centre de loisirs municipal, il est proposé de modifier la grille tarifaire des activités en permettant l'inscription des enfants à la journée ou à la demi-journée.

Tarifs pour les familles panissières :

Quotient	QF ≤ 450	451 ≤ QF ≤ 700	701 ≤ QF ≤ 900	901 ≤ QF ≤ 1200	1201 ≤ QF
Demi-journée	3 €	4,50 €	5,50 €	6,30 €	7,00 €
Journée entière	5,70 €	8,50 €	10,50 €	12,00 €	13,50 €
Repas	4 €	4 €	4 €	4 €	4 €

Tarifs pour les familles des communes limitrophes :

Quotient	QF ≤ 450	451 ≤ QF ≤ 700	701 ≤ QF ≤ 900	901 ≤ QF ≤ 1200	1201 ≤ QF
Demi-journée	3,30 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	7,80 €
Journée entière	6,27 €	9,35€	11,55€	13,20 €	14,85€
Repas	4 €	4 €	4 €	4 €	4 €

Il est par ailleurs précisé que les activités du Centre se dérouleront dès les vacances de février 2017 au sein de l'école maternelle, et non plus à l'école primaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- adopte la grille tarifaire ci-présentée, applicable au 1er février 2017
- valide la modification afférente du règlement intérieur du Centre de loisirs municipal

Délibération adoptée à l'unanimité

- Votants : 22
- Exprimés : 22
- Pour : 22

3- Demandes de subventions 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réaliser des dossiers de demandes de subventions pour les projets d'investissement structurants de la collectivité.

- Dispositif de subvention 2017 du Département de la Loire :

Sont proposés les projets suivants : les travaux boulevard des Sports et des Frères Lumière ; la requalification de la rue de la République ; l'aménagement de la place de

Liberté ; la création d'un lotissement communal ; les travaux d'accessibilité ; la réfection du camping municipal

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 :

La requalification de la rue de la République et l'aménagement de la place de Liberté sont portés à la demande de financement au titre de la DETR 2017.

- Dispositif de subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

La requalification de la rue de la République et l'aménagement de la place de Liberté sont portés à la demande d'un financement régional.

La collectivité s'engage à faire connaître les suites données à ces demandes pour respecter le cadre légal d'attributions des financements (qualité des financeurs et seuil de financement possible). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les demandes de subventions sus visées et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ces dossiers.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

4- Acquisition de la parcelle AM 383

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges au sein du Conseil municipal, dès juillet 2016, sur la pertinence de procéder à l'acquisition des parcelles appartenant aux Consorts Vernay, sur la commune de Panissières. Les parcelles concernées par le projet d'aménagement sont cadastrées initialement avec les numéros 76 et 188 de la section AM.

Suite à un travail de bornage réalisé par les propriétaires, la collectivité peut se porter acquéreur de la parcelle AM 383, réunissant notamment les parcelles AM 776 et 188, pour une contenance cadastrale de 6853 m2.

Il est confirmé par l'ensemble du Conseil municipal l'opportunité du projet. Le Maire invite les conseillers à se prononcer pour l'acquisition des parcelles ci-mentionnées pour un prix de 10€ le m2. Les frais de notaire seront à la charge de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle AM 383 pour un montant de 68 530€.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

5- Liquidation financière du Syndicat intercommunal de ramassage scolaire du Pays d'Astrée : répartition de l'actif et du passif pour dissolution de la structure

Suite à la fin d'exercice des compétences du Syndicat intercommunal de ramassage scolaire du Pays d'Astrée au 1^{er} janvier 2017 (Arrêté préfectoral n°392 notifié à la Mairie

de Panissières le 06 janvier 2017), il convient de procéder à la répartition de l'actif et du passif de la structure au bénéfice des communes qui le composaient. Cette opération doit se réaliser avant le 30 juin 2017, date de la dissolution du syndicat.

Par courrier du 5 mai 2016, M Le Préfet de la Loire signale que le montant de la trésorerie disponible s'élevait à 1 154,98€, sous réserve de la régularisation de deux opérations : un reste à recouvrer de 24€ et une somme encaissée non titrée de 540€. Conformément à la délibération du Comité syndical du 5 novembre 2015, il est proposé que le solde soit donné à la commune de St Etienne le Molard, qui a reçu toutes les réunions du Syndicat depuis 1980.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

6 - Rapport des commissions

-Jeunesse – CCAS :

Régine Terraillon mentionne la tenue de l'Assemblée générale de l'association « Douceur de vivre ». L'association comporte 41 adhérents et dispose de deux nouvelles coprésidentes : Monique Guerpillon et Josée Ducreux. Les membres de l'association ont signalé l'intérêt présenté par le projet communal de création d'un chemin piétonnier.

Pour les nouvelles activités périscolaires (NAP), deux animateurs travaillent sur la réalisation de jardins avec les enfants, permettant la récupération des eaux de pluie. Par ailleurs les enfants ont rédigé des courriers pour solliciter des membres d'association afin de présenter des connaissances ou un savoir-faire lors des NAP.

-Bâtiment-Voirie

Eric Gonzalez expose la difficulté de prioriser les projets d'investissement 2017. En effet, différentes réfections de chemins sont à envisager, ainsi que des travaux vers l'espace Vermare.

Pour le bon fonctionnement des services techniques, il convient de procéder à l'achat d'un véhicule utilitaire. Une étude est en cours et inclut l'appréciation des véhicules électriques. Par ailleurs, la téléphonie mobile est désormais privilégiée en lieu et place de la radio initialement présente dans les véhicules.

- Finances :

Une réunion est prévue au sein de la commission Finances pour apprécier les demandes de subventions des associations. Pour déterminer les projets communaux d'investissement 2017, il est aussi convenu une première réunion le 1er mars 2017 à 18h30. Il est d'ores et déjà noté deux obligations d'acquisitions : un ordinateur portable pour la Mairie et un téléphone pour une utilisation sécurisée de l'ascenseur de l'espace culturel.

-Urbanisme – Culture et Patrimoine

Monique Guillaumond revient sur l'inauguration de la fresque murale organisée le 21 janvier 2017. Ce temps d'échange autour du trompe l'œil d'un atelier de tissage a été apprécié de tous.

Pour le marché hebdomadaire, il est fait mention de la présence de stand de ventes occasionnelles. Ces stands sont autorisés car ils participent au financement de projets pédagogiques.

Carole Di Quinzio livre le bilan d'activités de la médiathèque de Panissières. 471 personnes sont adhérentes à ce jour. Soit un nombre moindre au regard des chiffres de l'année dernière (504), avec un net recul des inscriptions d'enfants. De nouveaux bénévoles ont rejoint l'équipe de la Bibliothèque et en sont remerciés.

Un guide de présentation des séjours scolaires à la Ferme Seigne est mis en ligne sur le site internet de la Mairie.

Estelle Jacquemot rappelle les activités du comité de jumelage avec Listowel. Dès le mois de mars 2017, l'office du tourisme sera aux couleurs de l'Irlande, notamment pour la St Patrick. En août, un voyage est organisé dans la ville irlandaise.

-Environnement

Anne Ducreux explique la teneur de la réunion du 16 janvier 2017 avec le prestataire de la commune dans le domaine de l'assainissement, la SAUR, et les représentants du Département et de l'Etat. Il est projeté de créer un bassin d'orage au sein de la station d'épuration Chez Barrault : une étude est en cours pour déterminer le coût de cette opération

7-Questions diverses

-Communauté de Communes de Forez Est

Christian Mollard félicite chaleureusement Jean-Michel Merle de sa récente élection en qualité de Président de la Communauté de Communes de Forez Est.

Il est précisé les premiers temps de l'installation du nouvel Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) : les 14 Vices Présidents sont désignés et les commissions sont en cours de détermination. Les conseillers municipaux sont invités à manifester leur intérêt pour participer à une commission sur la thématique de leur choix.

M Le Maire fait également mention de la teneur de ses premières interventions à l'occasion des deux premières réunions de l'EPCI :

-Un questionnement sur le fait qu'une seule vice-présidence ait été attribuée à un représentant de l'ancienne Communauté de Communes des Collines du matin (les autres anciennes Communautés de Communes sont plus largement représentées). Certes le Président du nouvel EPCI est issu de l'ex Communauté de Communes des Collines du matin, mais son rôle d'arbitrage ne rend pas la représentation du territoire possible à l'identique.

- un questionnaire sur une autre répartition des indemnités de fonction au bénéfice de chaque conseiller engagé dans la représentation de son territoire.
- un questionnaire et un courrier sur la nécessité de créer des fonctions de conseillers délégués.

M Jean Michel Merle intervient pour indiquer que les vices présidences ont été attribuées en fonction du critère du nombre d'habitants.

-Journée citoyenne

Une journée citoyenne est programmée à Panissières le 13 mai 2017. L'ensemble des habitants sera informé de son déroulement prochainement.

La séance est levée à 22h45.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 6 mars 2017.

Le Maire, Christian MOLLARD.

